Décision sur la proposition N° 23_001

Traçabilité	Date	Statut
Remise le	---	
1er traitement	08.09.2023	
2e traitement	---	
Décision REK	Acceptée	
Date de validité	01.01.2025	
Pertinent pour la certification dès le	01.01.2026	

Références générales et relatives à la solution de branche REKOLE® 5e édition 2018 et auteur	
N° de chapitre & énoncé	7.2.5 Objets en location
Auteur de la proposition	H+ Les Hôpitaux de Suisse

1. Demande, y compris proposition de solution

Situation initiale:
Il s'agit de locations dans lesquelles d'autres prestations sont également incluses: dans ce cas se pose la question de la manière de procéder pour ces autres prestations (p. ex. support, entretien). La commission REK estime qu'il s'agit d'un thème d'actualité qui devra être certainement traité tôt ou tard.

Proposition de solution:
Complément au chapitre de REKOLE® 7.2.5 Objets en location

Fondamentalement, il convient de procéder à une répartition conforme entre les charges d'investissement et d'exploitation. Pour les locations, dont le loyer comprend aussi d'autres prestations (par exemple support, entretien, consommables etc.), il est recommandé de demander au bailleur qu'il sépare les prix des différents éléments (ou au moins qu'il fournisse une clé de répartition) afin que l'imputation des charges d'investissement et d'exploitation puisse être effectuée correctement.

2. Décision REK

La proposition est **acceptée** à l'unanimité.

Pas d'abstention.

3. Conséquences sur la solution de branche REKOLE® 5e édition 2018

Complément au chapitre 7.2.5 Objets en location de REKOLE®

Fondamentalement, il convient de procéder à une répartition conforme entre les charges d'investissement et d'exploitation. Pour les locations, dont le loyer comprend aussi d'autres prestations (par exemple support, entretien, consommables etc.), il est recommandé de demander au bailleur qu'il sépare les prix des différents éléments (ou au moins qu'il fournisse une clé de répartition) afin que l'imputation des charges d'investissement et d'exploitation puisse être effectuée correctement.

4. Conséquences sur le plan comptable H+, 8e édition révisée 2014

Geschäftsstelle · Lorrainestrasse 4A · 3013 Bern
T 031 335 11 11 · F 031 335 11 70
geschaeftsstelle@hplus.ch · www.hplus.ch

Lieu, date	Berne, le 3.11.2023	
Nom, signature	H+ Les Hôpitaux de Suisse REK Michaël Rolle	

Numéro de la proposition: 23_001